


## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le mercredi 9 novembre 2022 à 18 h 30** en Mairie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Maire,  
Xavier BECK

## ORDRE DU JOUR

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2022.*

### **Administration générale**

- 1 - Instauration et tarification du stationnement horodaté rue du Docteur Lyons
- 2 - Participation financière des familles pour les séjours sportifs organisés pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été par le service des sports
- 3 - Métropole Nice Côte d'Azur – Communication du rapport d'activité du 1er janvier au 31 décembre 2021

### **Finances**

- 4 - Créances éteintes
- 5 - Plage Mala – répartition des frais d'enlèvement des ordures ménagères et de surveillance de la baignade pour la saison estivale 2022
- 6 - Mise en place de l'instruction M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 – fixation du mode de gestion de l'amortissement des immobilisations de la commune
- 7 - Reprise et constatation des provisions
- 8 - Décision modificative n°3 – budget principal 2022

### **Questions diverses**